



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2023

Original : français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Quarante-deuxième session

Genève, 21-25 août 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :
autres propositions

Modification au 7.2.3.20.1 de la version française de l'ADN 2023

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)*, **

Introduction

1. L'attention du Secrétariat de la CCNR a été attirée sur une modification à apporter à la deuxième phrase du 7.2.3.20.1 de la version française de l'ADN 2023.

Proposition

2. Le Secrétariat propose de modifier la deuxième phrase du 7.2.3.20.1 comme suit :

(Le texte à supprimer est ~~barré~~, le nouveau texte est **en caractères gras soulignés**) :

« Les cofferdams non aménagés comme locaux de service peuvent être remplis d'eau,
sous réserve ~~que~~ :

- a) **que les** ~~Les~~ citernes à cargaison adjacentes soient vides ;

* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/25

** A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.



b) ~~qu'il~~ en ait été tenu compte dans les calculs de stabilité à l'état intact et après avarie ; ~~et~~

~~que ce~~ Ce ne soit pas interdit à la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2. »

3. Cette modification ne concerne pas les versions anglaise et allemande.
-